

02 sep 2011 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 2 septembre 2011](#)

Gestion civile des crises

Financement des missions de gestion civile des crises

Financement des missions de gestion civile des crises

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2011.

Le projet, proposé par le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere, vise à prélever un montant de 2.127.000 euros du crédit provisionnel pour 2011 pour l'engagement et la liquidation des dépenses encourues par la gestion civile des crises. Le Conseil des ministres avait approuvé, le 3 mars 2011, le planning indicatif des missions de gestion civile des crises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe